

# Séance du Conseil Municipal de Davayat

## 26 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CAILLET Pascal, Maire.

**Date de convocation** : 20 février 2018

**Ordre du jour** : ● Compte administratif 2017 ● Compte administratif du C.C.A.S et intégration du résultat ● Affectation du résultat ● Compte de gestion du receveur ● Rythmes scolaires ● Mise à disposition d'un assistant de prévention ● Révision des tarifs de location de la salle des associations ● Point sur les travaux - Questions diverses

**Présents** : Mmes ALBISSON Nathalie, BERTHON Sandrine, JAFFEUX Sylvie, Mrs CHOMET Laurent, FABRE Jean- Louis, CHARVOIN Christophe BOURBONNAIS Daniel, CONDAT Christophe, CHAMALET Michel, PIGNOL Marc, CHALAYER Richard

**Excusés** : Mr LE VAN Lucien

**Secrétaire de séance** : Mr PIGNOL Marc

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Florence PILET-HUMBERT pour raisons personnelles et professionnelles

### Compte administratif 2017

**Président de séance** : Monsieur Jean louis FABRE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif 2017 qui donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	256 501,91 €	329 508,67 €
Dépenses de l'exercice	250 165,79 €	327 906,93 €
Résultat de l'exercice	6 336,12 €	1 601,74 €
Résultat antérieur	56 777, 57 €	- 32 522,27 €
Résultat de clôture	63 113,69 €	- 30 920,53 €

**Restes à réaliser** :                   Dépenses : 13 604,00

Recettes : -

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017.

Il approuve également le compte de gestion de l'année 2017 dressé par le receveur municipal, dont les écritures sont identiques à celles de la commune.

### Compte administratif 2017 du C.C.A.S

**Président de séance** : Monsieur Jean louis FABRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 6 avril 2017, il a été décidé la dissolution du C.C.A.S au 31/12/2017. C'est donc au conseil municipal qu'il appartient de voter le Compte Administratif 2017 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	323,50 €	
Dépenses de l'exercice	720,72 €	
Résultat de l'exercice	- 397,22 €	
Résultat antérieur	4 047,68 €	
Résultat de clôture	3 650,46 €	

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du C.C.A.S ; le résultat sera intégré au compte de résultat de la commune.

Il approuve également le compte de gestion de l'année 2017 dressé par le receveur municipal..

**Dissolution du CCAS - Acceptation du transfert de l'actif et du passif du CCAS - Intégration du résultat du C.C.A.S.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 6 avril 2017, il a été décidé la dissolution du C.C.A.S. De ce fait, il convient que l'actif et le passif soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte:

- Que les actif et passif du CCAS soient versés à la commune.
- que le résultat du compte administratif du CCAS pour l'année 2017, qui fait ressortir un solde positif de 3 650,46 € soit intégré dans le compte de résultat de la commune
- Que les parcelles cadastrées section A n° 1321, A n° 1323 et ZA n° 184, propriétés du CCAS soient incorporées dans le patrimoine communal,

Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens du CCAS et à la reprise de l'actif et du passif,

La mutation des biens sera réalisée par acte administratif, le conseil municipal donne compétence à Laurent CHOMET, 1<sup>er</sup> adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte réalisé en la forme administrative.

Le conseil municipal décide de mettre en place un comité consultatif composé des anciens membres nommés du CCAS.

**Affectation du résultat**

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017, le conseil municipal décide l'affectation du résultat suivante ::

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)</li> </ul>	<b>44 524,53</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RESTE SUR EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR B.P. LIGNE 002 :</b></li> </ul>	

### **Organisation du temps scolaire - rentrée 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est libre de modifier l'organisation du temps scolaire. Actuellement celui-ci est organisé sur 4 jours  $\frac{1}{2}$  et il peut être porté à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Lors de la réunion des Maires de la communauté de communes, une majorité s'est prononcée favorablement au maintien de la semaine de 4 js  $\frac{1}{2}$  pour ne pas avoir à modifier à nouveau l'organisation des TAP et des ALSH.

Le conseil municipal est favorable au maintien de la semaine de 4js  $\frac{1}{2}$ .

### **Location ancienne salle des associations - Règlement intérieur - Tarifs**

Depuis quelques années, l'état des lieux pour la location de l'ancienne salle des associations rue des Prés est réalisé par les membres du conseil municipal à tour de rôle. Il est rappelé que cette salle est mise à disposition de la communauté de communes et qu'elle est utilisée chaque jour de la semaine pour la restauration scolaire et périscolaire ce qui entraîne des contraintes importantes notamment au niveau de l'hygiène.

Un nouveau document détaillé qui doit prendre en compte l'état de la salle et du matériel mis à disposition doit être établi.

Le conseil municipal, après débat, décide de faire réaliser, par l'agent en charge de l'entretien des locaux scolaires, un nettoyage de la salle et du matériel chaque lundi matin suivant un week end de location et chaque fois que nécessaire (suite à réunion...). Le temps d'intervention est estimé à 1 heure et sera payé en heure complémentaire au salarié.

Compte tenu du coût de ce service et afin de couvrir également le coût de la collecte des déchets, décide de revoir les tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, à savoir : 160 €uros le week end pour les personnes résidant à Davayat et 300 € pour les personnes extérieures à la commune.

### **Questions diverses**

↳ Les élus qui ont pris connaissance du compte rendu de la réunion du 19/12/2017 de la commission « restauration scolaire » de la communauté de communes s'interrogent sur le fait qu'il n'est pas fait état du site de restauration scolaire de Davayat.

Dans le compte rendu, il ressort que 5 projets à l'étude :

↳ Beaugard: réflexion minime de la salle de production.

↳ Montcel: création d'un bâtiment contre l'actuelle salle des fêtes comprenant des locaux de réception des repas et une salle à manger.

↳ Champs: rénovation d'un bâtiment appartenant à la commune. Création de locaux de réception des repas et d'une salle à manger. Les travaux devraient commencer dans l'année.

↳ L'étude propose aussi la réflexion de l'ancienne salle des fêtes de Prompsat en cantine. La construction d'un bâtiment de restauration sur Yssac. Ces projets sont à plus long terme.

Les élus, à l'unanimité, rappellent à la communauté de communes que si le projet initial de création d'une cuisine centrale n'est plus d'actualité, il est impératif qu'une décision soit prise, soit par la remise aux normes de la salle de restauration existante, soit par la construction d'un nouveau bâtiment. Pour cette dernière possibilité la commune est toujours disposée à mettre à disposition de la communauté de communes le terrain nécessaire.